

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 JUILLET 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 28 juin 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 49 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction
M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P.,
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, M. DI RUPO, M. BAILLY, ~~M. COLLETTE~~, Mme OUALI,
~~M. DEBAUGNIES~~, Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,
M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Bonjour à tous et à toutes, tout d'abord, le procès-verbal du Conseil communal est à votre disposition ici sur la table ; s'il n'y a pas de remarques avant la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé. Il y a quelques points qui sont remis, à savoir : le point 16, le point 17, le point 33, le point 43, le point 44 et le point 45. Permettez-moi également d'excuser les absences de MM. COLLETTE, DEBAUGNIES et LAFOSSE ainsi que le retard de Mme COLINIA.

1^{er} objet : Conseil participatif du développement durable – approbation – constitution Cabinet du Bourgmestre

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux intervenir brièvement sur ce point là puisque c'est quand même un peu aussi à la suite de la proposition que j'avais faite de constituer une commission énergie que, aujourd'hui, nous votons et en ce qui nous concerne nous allons voter positivement évidemment, sur la mise en place d'un conseil participatif du développement durable. On va voter positivement parce que cela se met en place un peu sur le schéma que j'avais proposé pour la commission énergie. Je voulais quand même faire une remarque parce qu'il s'agit bien d'un conseil participatif, il s'agit de participation et je regrette la façon dont la majorité a cru devoir désigner la

présidence de ce conseil participatif. Non pas sur la personne, dans une réunion préparatoire nous l'avons dit et répété, il n'y a pas de problème sur la personne mais avoir désigné un président sans consultation avec les associations qui sont à la base de ce conseil participatif, cela me paraît de l'anti participation. Il faudrait quand même que le Collège se mette en tête que la participation elle n'est pas dirigée du haut et que dans un cas comme celui-ci, la moindre des choses aurait été de consulter effectivement les partenaires des associations, partenaires pour voir si votre proposition était intéressante, bon finalement on s'est mis d'accord, il y aura une ratification, en tout cas un processus de ratification par les associations mais c'est un peu une question de principe de ne pas désigner quelqu'un d'office lorsqu'on est dans le cadre d'une participation citoyenne.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Juste peut-être préciser les choses par rapport à la constitution et plutôt à ce qu'a dit le Collègue VISEUR par rapport au choix de créer ce conseil. C'est une logique quand même qui démarre par rapport au programme de majorité et aussi au fait que l'on a désigné Mons quelque part comme Ville du développement durable et donc, cela ne vient pas du tout, en tout cas, ce n'est pas une idée qui émane uniquement du Collègue VISEUR, nous avons d'ailleurs mis en place, dans le cadre de la campagne « ça passe par ma commune » des contacts fréquents avec différentes associations pour la mise en place de l'agenda 21 au niveau local pour la Ville de Mons et donc ceci suit vraiment un processus au sein du Collège, du Conseil qui démarre de longue date. Je voulais juste préciser cela par rapport à ce qui a été dit à l'instant.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Conformément à la proposition qui avait été formulée par le Collège lors du Conseil communal précédemment, il s'agit de procéder à l'installation donc du conseil participatif de développement durable composé des associations qui ont participé à l'initiative de « ça passe par ma commune », des partis démocratiques du Conseil communal, de représentants du Collège et de l'Administration. Cette plate forme sera donc amenée à s'agrandir puisqu'il sera fait appel aux associations montoises désireuses de s'impliquer dans les travaux de ce conseil participatif. Le citoyen pourra également interpellier les membres de ce conseil via des modalités qui devront être définies et qui seront bien entendu largement communiquées. Instance de réflexion et d'action, le Conseil formulera des recommandations et des pistes de travail pour amener la commune à intégrer dans sa gestion quotidienne des pratiques favorables à un environnement durable. Sachez également que des réunions ont déjà eu lieu depuis des mois avec les représentants de

« ça passe par ma commune » à plusieurs reprises, nous les avons déjà rencontrés lors de la mandature précédente et également lors de cette nouvelle mandature et donc nous avons décidé d'ouvrir notre réflexion, bien entendu, par souci de transparence aux chefs de groupe, comme cela va de soi.

ADOpte à l'unanimité – 1^{ère} annexe

2^e objet : Convention « quartier prioritaire » - Approbation. Service Prévention

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, j'ai lu dans la convention qu'une évaluation de ce projet pilote devait être faite au Gouvernement Wallon après un an de fonctionnement, j'aurais voulu savoir si le Conseil Communal pourrait bénéficier aussi de la présentation de cette évaluation au bout de l'année.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Aucun problème, cela va de soi.

ADOpte à l'unanimité – 2^{ème} annexe

3^e objet : Phasing-out – Requalification du Musée des Beaux-Arts –
Lots 3A et 3A' : mobilier à façon – Approbation de l'avenant n° 4
3^{ème}/1^{ère} E/2006.SUB.771.220.Lot 3A et 3A'/TO

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, ce sera très rapide aussi. Mme la Bourgmestre, vous parlez essentiellement dans le BAM de la boutique, du hall et de l'avenant les concernant. Est-ce qu'on parlera dans un avenir proche des autres parties du BAM ? Par exemple, les pentes à l'intérieur qui semblent, selon beaucoup assez glissantes, la terrasse qui est très belle, qui donne un beau point de vue mais enfin, il y a déjà des bois à réintégrer, à remettre, l'entrée à front de rue, etc. Donc, je me demande si on va reprendre d'autres points après ces deux ci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Vous devez savoir que pour le moment il y a une grosse exposition qui a lieu, donc il est difficile pour le moment de faire un inventaire des petites choses qui fonctionnent et d'autres qui fonctionnent moins bien. Donc, à l'issue de cette exposition, bien entendu, un inventaire des travaux réalisés ou des petits soucis que nous avons pu rencontrer en allant va être fait et donc, suite à cet inventaire on pourra éventuellement en rediscuter lors d'un prochain Conseil communal et évidemment évaluer les petits problèmes que nous aurions pu rencontrer.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Très bien, merci Madame.

ADOpte à l'unanimité – 3^{ème} annexe

4^e objet : CPAS – Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS
Modification de l'article 71 – Approbation. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^{ème} annexe

5^e objet : CPAS – Comptes annuels exercice 2006 – Approbation
Gestion f. CPAS

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, lors de la commission, M. BARVAIS nous avait signalé qu'il était possible éventuellement de remettre le point si le rapport du réviseur n'était pas... on ne l'a toujours pas reçu, est-ce que...

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : non, j'avais signalé que si nous avions le rapport du réviseur, je le joindrais et je l'expliciterais, mais nous n'avons pas encore le rapport du réviseur mais les comptes étant les comptes, je ne vois pas de raison de remettre le point, mais dès que nous aurons l'avis du réviseur, je vous propose de faire la communication de l'avis notamment aux chefs de groupe et si vous voulez que nous ayons un débat à ce sujet, nous pouvons l'avoir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTÉ – 5^{ème} annexe

6^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2005

a) Notre Dame de Messines. Avis. G.F. 79001
ADOPTÉ à l'unanimité – 6^{ème} annexe

b) Ste Waudru à Mons. Avis. G.F. 79002
ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

c) St Nicolas à Mons. Avis. G.F. 79003
ADOPTÉ à l'unanimité – 8^{ème} annexe

d) Sacré Cœur à Mons. Avis. G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 9^{ème} annexe

e) Ste Elisabeth à Mons. Avis. G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

f) St Rémy à Cuesmes. Avis. G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

g) St Martin à Hyon. Avis. G.F. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

h) Ste Waudru à Ciply. Avis. G.F. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

i) St Martin à Obourg. Avis. G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

j) St Denis à Obourg. Avis. G.F. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

k) Ste Vierge à Nimy. Avis. G.F. 79012

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

l) St Martin à Ghlin. Avis. G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

m) St Ghislain à Harmignies. Avis. G.F. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

n) St Martin à Harveng. Avis. G.F. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

o) St Martin à Havré. Avis. G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

p) St Léger à Havré. Avis. G.F. 79018

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

q) Ste Barbe à Flénu. Avis. G.F. 79019

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

r) St Martin à Jemappes. Avis. G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

s) St Martin à Maisières. Avis. G.F. 79021

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

t) St Vincent à Mesvin. Avis. G.F. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

u) St Brice à Nouvelles. Avis. G.F. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

v) St Symphorien à St Symphorien. Avis. G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

w) St Amand à Spiennes. Avis. G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

x) St Ghislain à Villers St Ghislain. Avis. G.F. 79026

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

7^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 – EXERCICE 2006

St Ghislain à Villers St Ghislain. Avis. G.F. 79026

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

8^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 3 – EXERCICE 2006

a) Notre Dame de Messines. Avis. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

b) Ste Elisabeth à Mons. Avis. G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

c) St Martin à Ghlin. Avis. G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

9^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES - EXERCICE 2007

a) St Amand à Spiennes. Avis. G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 34^{ème} annexe

b) Ste Vierge à Nimy. Avis. G.F. 79012

ADOPTE à l'unanimité – 35^{ème} annexe

c) St Rémy à Cuesmes. Avis. G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

10^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE à Ghlin Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2007. Avis GF 79014

ADOPTE à l'unanimité – 37^{ème} annexe

11^e objet : Recette communale. Comptes annuels 2006 Gestion f. Comptabilité CPT/2006

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Petite présentation par M. l'Echevin.

M. Richard MILLER, Echevin : Mes chers collègues, les comptes annuels 2006 qui sont soumis à l'examen et à l'approbation de notre Conseil vont me permettre de revenir quelques instants sur les propos que j'avais tenus lors de l'examen du premier amendement au budget 2007, de confirmer ces propos en y ajoutant l'un ou l'autre argument et quelques éléments d'informations supplémentaires. Alors, tout d'abord, il faut rappeler que les comptes, vous le savez, sont arrêtés au 31 du 12, donc les comptes 2006 sont arrêtés au 31.12.2006. Selon la formule consacrée, il s'agit d'une photographie de la situation financière de la Ville à un moment donné. Cela a son importance, il faut le souligner parce que différents éléments qui figurent au budget, n'apparaissent pas au niveau du compte étant donné qu'il y a différents subsides ou l'aide Tonus elle-même, j'y reviendrai, qui ne sont pas repris dans ces comptes. Alors, il

faut donc comparer le compte 2006 aux comptes 2005 et 2004. Confer d'ailleurs à ce sujet, la note de M. le réviseur, cette note a été distribuée vendredi aux chefs de groupe et aux membres de la Commission des finances : en 2004, sans aide Tonus, le déficit est de 11.998.000 euros ; en 2005, sans aide Tonus, le déficit est de 12 millions d'euros ; en 2006, sans aide Tonus le déficit est de 11.110.000 euros. J'en tire comme enseignement ceci, tout d'abord, le déficit de la Ville de Mons hors aide Tonus oscille entre 11 et 12 millions d'euros. Deuxièmement, ce déficit ne s'est pas emballé, il ne s'est pas aggravé, M. le réviseur parle d'une stabilisation. Troisièmement, cette stabilisation a lieu malgré l'accroissement de l'activité générale de la Ville de Mons, malgré l'accroissement de l'activité à laquelle notre Ville est confrontée. Tribune de foot, basket, manifestations, inaugurations, investissements, aide sociale aux personnes, la sécurité, etc, etc. Donc, ce sont les dépenses auxquelles Mons, comme grande Ville mais aussi comme Chef-Lieu de Province doit faire face. Quatrièmement, cette stabilisation elle est quand même, je me plais à le souligner, elle est quand même plutôt à la baisse puisque en 2004, on est près des 12 millions d'euros, en 2005, on dépasse les 12 millions d'euros, en 2006 on est à 11.100.000 euros, donc il y a grosso modo, 1 million d'euros de moins. Mais surtout cette stabilisation elle se fait, nous y parvenons, à un moment où au niveau de la trésorerie, nous sommes confrontés à des difficultés. Des difficultés qui sont engendrées par le fait que les montants Tonus attendus n'arrivent pas et donc, pour l'instant, alors que nos budgets ont été approuvés par la Région Wallonne, nous sommes toujours en attente des 30% complémentaires pour l'année 2005, des 70% de 2006, des 30% de 2006 et pas encore de première tranche pour 2007. La Ville de Mons n'est pas la seule Ville dans le cas mais nous sommes dans l'attente de ces montants Tonus qui doivent arriver mais comme ils ont été budgétés, il faut y faire face. Moralité et ces quelques éléments qui ont été soulevés lors des travaux de la Commission de vendredi, il y a certains montants, certaines dépenses qui s'expliquent de cette façon. Malgré cela, j'en reviens à notre débat du mois de juin, débat relatif au premier amendement du budget 2007, il n'y a pas d'aggravation, au contraire, des déficits. A cela, il faut ajouter un enrichissement patrimonial de la Ville de Mons qui est conséquent, qui est fort important et lors de l'examen des comptes 2005, l'année dernière, cela avait été souligné par plusieurs de nos collègues. Par ailleurs, le taux d'imposition sur notre Ville n'a pas augmenté. La masse salariale est contenue et comme le fait remarquer M. le réviseur, l'augmentation de l'ordre de 3 millions d'euros est une augmentation due au phasage de la RGB et du pécule de vacances, ce à quoi avaient droit les travailleurs de

la Ville. Le résultat de la comptabilité générale présente un boni de 10.595.000 euros alors qu'il n'était que de 8.861.000 en 2005. On peut donc dire d'une façon générale, cela j'y insiste, que le déficit de la Ville ne s'est pas aggravé, au contraire, il s'est stabilisé malgré des charges supplémentaires et malgré une difficulté due au fait que l'argent de l'aide Tonus n'est pas arrivé comme nous l'attendions. Si lors du débat sur l'amendement j'ai parlé de sonnette d'alarme, c'est bien parce qu'une augmentation de plus ou moins 300.000 euros et c'étaient des montants qui étaient en grande partie explicables, c'est bien parce qu'il y avait une augmentation en dépenses de fonctionnement de l'ordre de 300.000 euros et cette augmentation avait été pointée de façon tout à fait légitime par plusieurs de nos collègues. Mais, je le répète, cela montre bien que notre Ville, et telle est la volonté du Collège, notre Ville doit vivre, elle doit investir pour pouvoir se développer. Il nous faut donc des moyens supplémentaires et c'est, je crois, ce que montrent bien, ce que traduisent bien les comptes 2006 qui sont soumis à votre examen. S'il n'y avait pas, comme d'aucuns le prétendent, des économies réalisées par le Collège, nous aurions sous les yeux, chers collègues, une aggravation, voire une explosion du déficit. Or, ce n'est pas le cas, c'est même un peu le contraire et ce, malgré l'augmentation des charges, je le répète. Donc, nous agissons sur la masse salariale par non remplacement des départs naturels, nous essayons de limiter les dépenses mais on ne peut pas presser éternellement le citron et donc il faut des moyens pour faire vivre la Ville et tous les efforts réalisés pour relancer l'activité sur Mons souffriraient s'il y avait une augmentation, je le dis juste au passage, augmenter les impôts donc passer de 8% à 8,8% comme nous le permet la circulaire, cela ferait rentrer dans les caisses de la Ville une augmentation de 1.800.000 euros. Autant dire rien du tout. Le vrai débat, nous l'avons dit à plusieurs reprises et cela était répété également vendredi, le vrai débat se situe au niveau de la répartition des critères de répartition du Fonds des communes. Mons et les villes de même ampleur ne peuvent plus accepter de subir les conséquences d'un favoritisme historique dont bénéficient depuis le début des années 90 les Villes de Liège et de Charleroi. Charleroi avec deux fois plus d'habitants que Mons reçoit 4 à 5 fois plus que Mons et Liège, 5 à 6 fois plus que Mons. Hier une interpellation a été développée au Parlement et le Ministre de Tutelle, pour la première fois depuis le Décret Cools, le Ministre de Tutelle a posé un acte important, il a répondu en annonçant pour le mois d'août le dépôt d'un projet de décret, il le dépose, a-t-il dit, durant le mois d'août de façon à permettre au Parlement Wallon d'en débattre encore durant cette année parlementaire 2007. L'Union des Villes

et des Communes a demandé qu'avant que soient revus les critères de répartition, le Fonds lui-même soit réalimenté, cela c'est l'Union des Villes qui s'est exprimée, elle a aussi estimé que sinon les Villes et Communes connaîtraient à l'horizon 2010, un déficit de plus ou moins 210 millions d'euros. J'ai donc fait examiner par nos services l'augmentation que Mons pourrait utilement et voire légitimement revendiquer, elle varie entre 16 et 20 millions d'euros. Pour que Mons puisse vraiment assurer son développement, il faudrait une augmentation de la manne qui lui vient du Fonds des Communes de l'ordre de 16 à 20 millions d'euros. J'ai été interrogé vendredi sur ce point en Commission des finances et nous avons conclu que lorsque le projet de décret serait rendu public, notre Commission pourrait l'examiner. Voilà donc en conclusion de cette présentation des comptes 2006 ce que je tenais à dire, les comptes montrent que le Collège maîtrise les dépenses de la Ville et il y aura un débat au niveau du Parlement Wallon et au niveau du Gouvernement Wallon quant à la révision des critères de répartition du Fonds des Communes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre empêché : Simplement Mme la Présidente, dans le cadre de cette discussion et M. l'Echevin n'a pas tort de mettre en exergue un certain nombre de considérations, je ne sais pas si le Collège en a délibéré ou pas mais ce que je peux vous dire à titre d'information, c'est qu'en effet, le Ministre de l'Intérieur souhaite déposer un projet, que l'Union des Villes et des Communes et d'autres organismes lui demandent un examen préalable, je lui ai d'ailleurs conseillé de ne pas se précipiter compte tenu du caractère très difficile du sujet mais peut-être d'entamer la négociation avant la fin du mois d'août et laisser à tout un chacun le soin de prendre en considération à la fois les différents paramètres qu'il convient de prendre en considération et les coefficients que l'on doit mettre à ces paramètres, pourquoi et je m'explique, faut-il tenir compte du nombre de logements sociaux, faut-il tenir compte des gares, faut-il tenir compte des écoles, comment quantifie-t-on le nombre de km de rues, enfin, on peut comme cela non pas à l'infini mais en tout cas certainement inclure peut-être plusieurs centaines de paramètres, fort justement et puis il faut pondérer ces paramètres qui est une pondération que l'on peut objectiver mais qui aura toujours une marge de manœuvre d'appréciation. Le sentiment que j'ai mais qui sera longuement discuté dans d'autres endroits et puis comme l'a dit M. l'Echevin au Parlement Wallon, c'est que la révolution n'est pas pour demain. A moins que tout d'un coup, tout soit rendu possible comme par un coup de baguette magique, je ne le pense pas. Je pense qu'il faut une réforme et que celle-ci va vraisemblablement se faire sur un budget qui

est le budget additionnel de l'année 2007 qui est un budget relativement contenu, qui va permettre d'exercer un premier essai de modification du Fonds des Communes. Je n'imagine pas que compte tenu du poids du passé même si je partage l'analyse qui consiste à dire que les deux grandes villes historiquement ont pu bénéficier jusqu'à environ 1/3 d'une partie essentielle du Fonds des Communes, mais leur enlever aujourd'hui constituerait un acte d'agression ou ressenti comme tel par les deux grandes villes et si cela n'a pas été fait jusqu'à présent, c'est pas que les responsables successifs quelles qu'aient été les majorités au Gouvernement Wallon étaient soit des gens sans compétences, ni sans volonté. Alors, donc je pense qu'il y aura un essai, que cet essai se fera sur un budget qui est un budget mesuré et additionnel, mais je ne pense pas que cela aura, en tout cas les toutes prochaines années, des effets spectaculaires parce que si Charleroi se plaint de Liège, si Mons se plaint de Charleroi, pour faire simple Frameries ou Dour, je peux prendre Boussu ou d'autres communes, Jurbise, doivent se plaindre de Mons. Ce qui veut dire que le travail est de longue haleine et qu'il faut que nous, à l'intérieur de la Ville, et bien, nous fassions notre lit avec les draps que nous avons et donc avec un optimisme mesuré quant à ce que pourrait apporter une révision du Fonds des Communes parce que cette révision, même si nous nous comparons et j'en termine aux grandes villes ce qui est bien légitime, puisque nous sommes la quatrième, n'oublions pas que Charleroi c'est environ 210.000 habitants, Liège 185 ou 190 mille, Namur 110, Mons 92 environ, quand vous mettez tout cela ensemble, cela vous fait en tout 600.000, que la Wallonie c'est 3.300.000 et que toutes les autres communes de Wallonie attendent non sans un certain appétit et dans ces cas là ils nous mettent dans les grandes villes pour dire et moi, et moi et moi. Donc, voilà, je pense qu'à titre d'information complémentaire, c'était intéressant peut-être de l'acter dans nos discussions.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous avons déjà exprimé nos inquiétudes face à l'annonce du budget 2007. En effet, si jusqu'en 2005 il a été possible de réduire l'aide Tonus en atteignant l'équilibre à l'exercice propre et en constituant des provisions, cette année nous n'arrivons non seulement plus à diminuer Tonus mais nous ponctionnons sur nos provisions qui disparaîtront d'ailleurs bientôt totalement à l'allure où nous les utilisons. Et ceci sans encore parler du premier amendement au budget débattu lors de la dernière séance de ce Conseil et qui alourdit à nouveau considérablement les charges. Les comptes 2006 présentés aujourd'hui ne font que confirmer nos craintes puisque le déficit de la Ville s'élève au 31.12.2006 à plus de 11

millions d'euros, soit identique aux années précédentes mais qui n'est en rien une bonne nouvelle puisque l'aide Tonus était censée nous permettre de réduire nos endettements au fil des années. Mme le Bourgmestre, je vous demanderai également d'interpeller M. le Ministre-Président de la Région Wallonne afin que celui-ci fasse en sorte que la Région verse à notre Ville les sommes qu'elle lui doit. En effet, aujourd'hui, nous n'avons toujours pas reçu le solde de 30% de l'aide Tonus de l'année 2005, nous attendons les deux versements de 70 et 30% de l'aide Tonus de l'année 2006 ainsi que les 70 premiers pour cents de l'année 2007. Nous vous rappelons que notre Receveur a dû contracter un emprunt fin 2006 pour pallier à ces retards. Emprunt dont les charges resteront à nos frais. En conclusion et à fortiori après avoir entendu M. DI RUPO, je voudrais rappeler ici ce que j'ai déjà dit en janvier dernier, à savoir qu'il est grand temps de prendre le taureau par les cornes et de dresser un plan efficace d'apurement des finances communales et de cesser peut-être de vivre au-dessus de nos moyens. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Y a-t-il d'autres personnes qui demandent la parole ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je croyais que M. BEUGNIES allait demander la parole mais puisqu'il ne la demande pas, je la prends. Je voulais vous dire ceci, c'est que d'habitude il n'y a pas grand débat au moment des comptes, on débat beaucoup plus au moment du budget considérant que les comptes, c'est un peu la comptabilité et donc c'est un débat plus technique. Mais, cette fois-ci, je crois qu'il faut s'y attarder un peu plus longuement parce que les comptes sont quand même relativement alarmants. Alors, première chose, nous avons reçu donc ces comptes de la part du Collège, de l'Echevinat des Finances, mais il n'y avait pas de note d'accompagnement, ce que l'Echevin des Finances nous a dit aujourd'hui qui est sa propre analyse, il eut été intéressant peut-être qu'elle ait pu être jointe aux comptes ou au dossier qui était à notre disposition parce que là, nous n'avons reçu que un paquet de chiffres, c'est-à-dire simplement les comptes mais sans avoir la vue du Collège sur ces comptes, c'est aujourd'hui qu'on l'a par la voie de M. MILLER et également par celle de M. DI RUPO. Mais, heureusement on a reçu deux notes qui étaient intéressantes, l'une qui vient du réviseur bien celle-là est une note obligatoire, c'est un regard extérieur sur nos comptes et puis c'est vrai que nous avons reçu ou en tout cas certains, je ne sais pas si tout le monde l'a reçu, une note que je considère intéressante de notre collègue BEUGNIES que je remercie d'ailleurs et que j'ai lue d'ailleurs attentivement.

Alors, ces deux notes finalement me confortent plus ou moins dans mes propres convictions, c'est-à-dire que l'on est loin du tableau de bord du plan Tonus qui prévoyait d'arriver à un équilibre structurel. Au mieux aujourd'hui, on arrive à une stabilisation, c'est d'ailleurs le terme qui est utilisé par le réviseur lui-même, et c'est une stabilisation du déficit ; donc on n'arrive à finalement rééquilibrer les comptes que par la réévaluation du patrimoine, notamment du patrimoine immobilier. Alors, c'est intéressant parce que d'une part on ne s'appauvrit pas vraiment puisque le patrimoine est réévalué mais la trésorerie elle se porte réellement de plus en plus mal et donc cela nécessite des emprunts importants, des emprunts de trésorerie, donc pas des emprunts d'investissements. Si on parle du résultat courant, c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges mais sans tenir compte justement des amortissements et des réévaluations de patrimoine, on pourrait dire relativement schématiquement ce qui rentre et ce qui sort de la caisse, c'est un peu simplifié mais c'est pour essayer d'être simple, le déficit s'accroît, il s'est accru entre 2005 et 2006 au compte courant, au résultat courant de 1 million d'euros plus ou moins, il est actuellement à plus de 6 millions d'euros, 6.163. Donc, je répète, on n'est pas plus pauvre mais on a de moins en moins de moyens propres et je dirai que schématiquement évidemment en guise de boutade, il ne faut pas prendre cela au sérieux, il viendra peut-être un temps où il faudra revendre la fontaine de la Grand-Place pour payer l'électricité, pour payer le personnel puisque notre richesse sera entièrement dans du patrimoine. Je sais bien que c'est une boutade mais il faudrait peut-être ne pas trop en rire puisqu'il y a quelques années nous avons quand même parlé d'une opération dont j'ai oublié le nom mais qui portait un savant nom anglais où nous aurions mis notre réseau d'égouttage en gage auprès d'une compagnie américaine pour pouvoir avoir des liquidités. Et si on ne l'a pas fait à Mons, on l'a fait dans d'autres pouvoirs publics et sauf erreur de ma part, à la Province de Hainaut, donc cela n'est quand même pas une boutade de dire qu'un jour il faudra peut-être mettre le patrimoine en gage pour avoir des liquidités. J'ai donc l'impression finalement qu'on est un peu dans le cul-de-sac et au bout du cul-de-sac, malheureusement c'est un mur et c'est pour cela que le débat d'aujourd'hui me semble plus important que les habituels débats sur les comptes. Alors, bien sûr, il y a toujours les incantations au Fonds des Communes : « s'il vous plaît, Grand Fonds des Communes, ayez pitié de nous et résolvez nos problèmes ». Mais le Fonds des Communes, cela ne sera jamais la panacée et d'ailleurs après un peu l'euphorie de l'Echevin des Finances en matière du Fonds des Communes, on a eu un peu plus de

réalisme de la part de M. DI RUPO parce que je crois que même si on touche au Fonds des Communes, ce pourquoi tous les partis autour de la table sont d'accord y compris nous, je ne suis pas en train de dire il ne faut pas revoir le Fonds des Communes, mais cela n'aura jamais un impact de poids pour résoudre tous nos problèmes. D'abord parce que je crois qu'il est toujours dangereux de confier son destin à d'autres et attendre son salut d'un autre niveau de pouvoir moi, cela me paraît dangereux. Nous devrions être convaincus de l'adage « aide-toi toi-même » car l'adage « aide-toi, le ciel t'aidera » et en la circonstance la Région Wallonne, pour moi, c'est plus ou moins hypothétique. Dieu est autour de la table. L'ouverture du Fonds, M. DI RUPO l'a dit, pas dans les mêmes termes que moi mais à mon avis ce sera l'ouverture d'une foire d'empoigne. Car toutes les communes de toutes les tailles, partout, ont dit : « on jure qu'on a droit à plus » et les deux grandes villes évidemment, Liège et Charleroi, elles, elles jurent qu'elles ne touchent pas trop et qu'il n'est pas possible de les diminuer, qu'elles ne pourraient pas faire avec moins. Donc, tout le monde tirera à hue et à dia probablement quand on va vouloir revoir les règles ou les mécanismes, cela sera difficile, je le conçois bien mais le temps de mettre tout cela en place on approchera plus ou moins des élections de 2009 et on jugera peut-être plus prudent de remettre cela après les élections et pendant ce temps-là, évidemment, les finances des communes continueront à se dégrader. Supposons même qu'on arrive à voter au Parlement Wallon une nouvelle clef de répartition avec un fonds substantiellement augmenté puisque de toute façon tout le monde en veut plus, il faudra bien l'augmenter, il faudra encore voir si on va le payer parce que comme on l'a déjà dit, j'avais l'intention aussi d'attirer l'attention là-dessus, c'est bien qu'il y ait des budgets encore faut-il que l'argent arrive puisque nous n'avons pas encore le solde de 2005, ni un seul euro de 2006 et à fortiori de 2007, c'est bien d'avoir des budgets mais si l'argent n'arrive pas, on n'est pas plus avancé alors si la Région aujourd'hui n'arrive pas à payer l'aide Tonus on ne peut pas être assuré qu'elle arrivera à payer un Fonds des Communes peut-être réaugmenté mais malheureusement qui sera dépourvu de liquidités. L'argent que la Région va verser dans les finances communales pour combler le trou des finances communales, il ne pourra pas servir à autre chose. Et il me semble qu'il y a tellement d'urgence au plan Wallon comme au Plan Marchal comme la recherche, comme la réhabilitation du logement social, etc., que je ne suis pas sûr que le redressement des communes ne va pas handicaper le redressement de la Wallonie. Et enfin, même si notre part du Fonds des Communes était réévaluée substantiellement, moi je dirais que si l'aide que nous recevons ou que nous

devrions recevoir du Plan Tonus devenait permanente, c'est-à-dire entre 6 et 7 millions d'euros, ce ne serait pas encore suffisant puisque c'est la moitié grosso modo de notre déficit structurel. Alors, que M. MILLER nous dise que nous pourrions émarger pour 16 à 20 millions d'euros en plus au Fonds des Communes en supplément, cela me paraît tout à fait utopique parce que si la part de Mons augmente de cette proportion là, la part des autres communes fatalement augmentera aussi et la Région ne pourra jamais payer cela. D'ailleurs, je me pose la question de savoir si c'est bien à la Région Wallonne de combler les trous qui ont été créés de toutes pièces par les Gouvernements fédéraux successifs. Si les communes en sont là, on l'a déjà répété de nombreuses fois, c'est à cause de la réforme des polices, de celle des pompiers, des pensions, la libéralisation de l'énergie et surtout de la réforme fiscale. Il y a eu des bonnes choses dans la réforme fiscale comme le crédit d'impôts par exemple mais en diminuant de façon drastique la base fiscale des plus nantis on a évidemment sapé les finances des communes parce que dans les communes aussi ce sont les plus nantis qui sont ceux qui apportent le plus aux finances des communes et pas ceux qui déjà d'avance ne paient pas d'impôts parce qu'ils sont économiquement trop faibles. Donc, au moment où on va négocier la formation d'un nouveau Gouvernement fédéral et puisqu'il y a dans cette salle des parlementaires et des gens qui peuvent peser sur cette négociation peut-être, il me semble que, au niveau fédéral, il faudrait revoir l'intervention dans les matières qu'il a mises à charge des communes, les matières dont je viens de parler, c'est-à-dire l'intervention en matière de police et peut-être une compensation à la réforme fiscale mais comme je l'ai dit au début cela n'est pas bon de s'adresser uniquement aux autres pouvoirs pour résoudre nos problèmes, il faut donc s'interroger pour savoir, nous que pouvons-nous faire ? Nous l'avons dit depuis longtemps, il nous a toujours semblé que la politique menée par la Ville de Mons était une politique d'investissements et de prestige et d'ailleurs comme le dit la note de M. BEUGNIES, on peut se poser la question de savoir si la Ville en avait réellement les moyens. Je crois qu'il faut remplacer un certain nombre de types d'investissements par d'autres, des investissements qui sont générateurs d'économies ou des investissements qui sont générateurs de recettes nouvelles mais un certain nombre d'investissements qui ont été faits ne produisent ni économies, ni recettes nouvelles et nous ne pouvons peut-être pas nous permettre de continuer dans cette voie là. Ensuite, il faut certainement mener la chasse à tous les gaspillages et il faut le faire réellement. Pas seulement se contenter d'une madame anti-gaspi comme on l'a fait au cours de la législature passée. Je suis

personnellement intervenu plusieurs fois sur l'augmentation des dépenses ou la non diminution de certaines dépenses comme les frais de téléphone qui explosent depuis des années ou les frais d'énergie là je me suis même permis de proposer des mesures concrètes par exemple diminuer la régulation de la température d'un degré, cela ne me paraît pas si compliqué que cela. En tout cas, il faut mener des campagnes de réduction des dépenses avec la collaboration du personnel de la Ville. Parce que sans avoir la collaboration du personnel, nous n'aboutirons pas à de véritables économies. Il faut d'ailleurs que le personnel se rende compte, qu'il comprenne que si on ne veut pas trop toucher à l'emploi, il faut pouvoir toucher à autre chose et que ce sont eux qui sont en première ligne pour faire d'autres types d'économies. Je crois aussi que nous devrions faire un peu attention en matière de travaux publics avec tout ce qui concerne les avenants. Nous avons été frappés parce que récemment un nombre important d'avenants d'une ampleur certaine, qui dépassent les 10 parfois les 20%, et notre collègue COLLETTE absent aujourd'hui en a fait la démonstration en ce qui concernait le BAM, cela nous laisse un peu l'impression qu'on a une politique un peu trop laxiste vis-à-vis des entrepreneurs ou en tout cas que les prévisions pour les travaux ne sont pas suffisamment précises et après nous devons venir avec des avenants forts importants qui parfois sont à charge de la Ville. Ma collègue Mme PREVOT interviendra sur un point plus loin à l'ordre du jour où de nouveau, on est en porte-à-faux par rapport au budget initial. Je crois que nos concitoyens en tout cas ne seront pas moins bien servis si nous faisons ce genre d'économies, ce genre d'efforts, nous payons sans doute évidemment la dette, notre dette elle provient aussi de la mauvaise gestion de nombreuses années antérieures puisque M. BEUGNIES l'a rappelé en Commission et dans sa note, jusqu'en 2010 nous remboursons un emprunt de trésorerie consenti dans les années 80 que nous trainons encore comme un boulet, ce sont évidemment les partis qui étaient à l'époque aux affaires et essentiellement il n'y en a eu que 2 à Mons pratiquement avant ces deux dernières législatures ci, c'est à eux de faire leur examen de conscience mais en toute chose il faudra ici que nous prenions une série de mesures qui sont devenues indispensables à prendre tant qu'il est encore temps de les prendre parce que elles coûteront encore plus cher demain si on ne les prend pas aujourd'hui. Merci.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Effectivement, pour rassurer j'ai envoyé une note aux Conseillers qui avaient une adresse mail, j'ai envoyé une note qui se veut tout à fait objective avec des points positifs, des points négatifs pour la Ville. Points positifs, on l'a rappelé c'est la politique d'investissements que la Ville a menée, effectivement, il y

a une valorisation du patrimoine de la Ville. Deuxième point, c'est que dans les années 80, on a fait effectivement un emprunt de trésorerie de 2.200.000.000 de francs belges qui vont venir à terme en 2010, donc, ce sera quand même peut-être léger mais ce sera quand même un ballon d'oxygène de plusieurs millions d'euros puisque la Ville, cela date des années 80 cela, sous le Bourgmestre Abel DUBOIS, c'est évidemment une charge conséquente qui va se terminer en 2010. Alors, on a parlé aussi de ce que la Région Wallonne se faisait tirer l'oreille dans ses paiements vis-à-vis de la Ville de Mons. C'est effectivement un sérieux problème parce que si vous voulez, en 2005, ce que l'on appelle le besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire une masse financière qu'il faut financer du fait que la Ville reçoit son dû après qu'on ne lui ait payé, donc la différence entre ses créanciers et ses débiteurs, elle a un besoin en fonds de roulement, un besoin en financement qui est, cette année-ci, de 46 millions. Alors que l'année dernière, il n'était que de 25 millions, donc il a fallu financer durant cette année 2005 une masse de 46 millions provenant du décalage entre les recettes et les dépenses de la Ville alors qu'elle n'était que de 27 millions en 2005. Alors, voilà l'explication pourquoi nous n'avons plus de trésorerie, puisqu'il faut financer cela, d'une part et, d'autre part, que nous avons un compte courant financier qui est devenu négatif alors qu'il était positif. Alors que ce que l'on appelle notre ratio de liquidités est excellent, il est de 1,154, c'est-à-dire on doit 58 millions et nos créanciers nous devaient 67 millions donc autrement dit si tous nos créanciers nous avaient payé, on aurait pu payer nos fournisseurs à temps et malgré cela, il a fallu financer un besoin en fonds de roulement qui a doublé en l'espace d'un an qui est de 46.500.000. Donc, évidemment cela a coûté, cela a coûté du fait que l'on n'a plus de liquidités et que notre trésorerie est devenue négative. Donc, effectivement, la gestion de trésorerie est un sérieux problème. Alors, tout d'abord je remercie le Bourgmestre en titre de nous avoir réellement dit ce qu'il en était du Fonds des Communes ; effectivement il ne faut pas s'emballer et il faut quand même prendre des mesures puisque le déficit structurel par rapport à nos dépenses est de l'ordre de 8% donc, il faut, si on voulait le faire disparaître, il faut faire dès à présent une économie de 8%. Il est évident que plus on attend, plus il faut faire d'économies puisque quand on veut rattraper quelqu'un, plus tard on met à démarrer, plus vite il faudra courir par la suite, cela me paraît évident, donc plus on tarde, plus il faudra faire d'économies par la suite. Alors, effectivement, le déficit est de l'ordre de 13 millions puisque au compte 2004 c'était 9 millions, au compte 2005, 12 millions, au compte 2006, là je ne suis pas tout à fait d'accord, il n'est pas de 11.110.000 mais il est de

11.928.000 parce que en toute objectivité, il faut prendre le compte avant Tonus mais aussi avant les sommes qu'il a fallu prélever sur les provisions. Or, en 2006, il a fallu prélever 818.000 sur les provisions, il convient donc de les ajouter aux 11.110.000 ce qui le porte à 11.928.000 et je rappelle aussi qu'au budget, selon les provisions et selon la même norme, c'est-à-dire avant Tonus et avant prélèvement sur toutes provisions et après la modification budgétaire n° 1 que nous avons voté, il est de 13.512.000. Donc, le déficit structurel est de 13.500.000 et il convient, à mon avis, de prendre dès à présent les mesures qui s'imposent et je crois qu'il faut peut-être partir du, ce que l'on appelle, du « zéro budgeting » et revoir pour tous les services, réellement les besoins qui sont réellement nécessaires. Mais il faut absolument faire des économies et ne pas attendre, comme le Bourgmestre en titre l'a répété, un Fonds des Communes hypothétique qui tomberait du ciel. Je vous remercie.

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, Merci. Bon écoutez, je pense que je vais prendre un ton alors un peu plus réaliste puisqu'on me reproche mon ton euphorique. Je ne vois pas pourquoi on me reproche cette euphorie, qu'est-ce que j'ai dit ? J'ai repris les montants de déficits tels qu'ils sont présentés dans la note du réviseur qui s'occupe des finances de la Ville. Il parle de 11.000.000 d'euros. J'ai parlé d'une stabilisation de ce déficit. J'ai dit que malgré les charges qui pèsent sur la Ville et qui pèsent de plus en plus sur la Ville, il y a cette stabilisation qui existe et qui montre bien que, contrairement à ce qui a été dit à la fois par M. BEUGNIES, par Mme MOUCHERON et par M. VISEUR que le Collège a pris des mesures, que le Collège essaye d'endiguer les dépenses de la Ville et qu'il y a des mesures d'économies qui sont prises, je ne pourrais pas vous dire le nombre de départs naturels qui n'ont pas été remplacés, le nombre de mesures qui ont été prises au niveau des frais de fonctionnement, etc mais il est vrai aussi, je l'ai dit, au nom du Collège, nous ne voulons pas non plus d'une Ville qui n'a plus aucun moyen pour faire le moindre investissement. Parce que là je ne suis pas d'accord avec ce que M. VISEUR a dit, je reprends dans ce cas-là un passage dans la note de M. BEUGNIES mais aussi l'analyse réalisée par DEXIA, DEXIA a pointé le caractère positif des investissements réalisés par la Ville de Mons parce que justement c'est miser sur l'avenir et c'est permettre peut-être à la Ville de sortir des difficultés dans lesquelles elle est. Par rapport maintenant au Fonds des Communes, je n'ai rien dit d'autre et je n'ai rien repris d'autre comme arguments que les éléments avancés par le Ministre de Tutelle, c'est le Ministre de Tutelle qui annonce que au mois d'août il y aura un projet de décret pour revoir la répartition du Fonds des Communes, j'ai utilisé

les chiffres avancés pas par Richard MILLER mais par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, qui dit, il faut que le Fonds des Communes soit réalimenté, s'il n'y a pas de réalimentation, c'est l'ensemble des villes et communes de Wallonie qui vont aller dans le mur pour un montant de 210 millions d'euros donc, je dis je reprends la déclaration de M. le Ministre de Tutelle, je reprends la déclaration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et j'y ajoute un élément, je n'ai jamais dit que nous allions recevoir entre 16 et 20 millions d'euros supplémentaires, j'ai dit que j'avais demandé aux services de la Ville de Mons d'estimer à combien devrait être, à combien devrait s'élever l'augmentation de ce que la Ville de Mons reçoit, c'est de l'ordre de 16 à 20 millions d'euros. Et donc, il y aura un projet de décret déposé par le Ministre, il y aura un débat parlementaire auquel M. le Ministre-Président l'a dit, vont participer les différentes familles politiques mais aussi l'Union des Villes et Communes de Wallonie, des représentants des différentes Villes, etc. La seule chose c'est que je ne voudrais pas, je pense que ce ne serait pas correct vis-à-vis de nos concitoyens, de ne pas aller à ce débat sans savoir ce que nous voudrions obtenir pour la Ville de Mons et sans savoir ce dont nous avons besoin pour sortir la Ville des difficultés récurrentes qui sont les siennes tout en lui permettant de continuer à investir. Et donc, ma réponse, ma réplique si vous voulez, elle ne fait que reprendre mes éléments de départ : la Ville a besoin d'investir, elle a besoin d'investir sinon elle ne se redressera pas, pour investir il faut de l'argent. Deuxièmement, enfin, encore un élément de réponse Monsieur VISEUR, vous avez dit : « je pense que la Ville devrait mieux gérer ses affaires elle-même et ne pas se tourner vers un autre niveau de pouvoir ». Un, le Fonds des Communes, ce n'est pas la Ville qui l'a inventé, l'aide TONUS, ce n'est pas la Ville de Mons qui l'a inventé non plus, mais surtout ce que je veux vous répondre, c'est que votre argument pourrait tenir la route si toutes les dépenses émanaient de la Ville de Mons en tant que telle, mais la Ville de Mons, étant donné sa grandeur, étant donné sa responsabilité vis-à-vis de son hinterland et vis-à-vis de la Province du Hainaut, a des dépenses, des contraintes qui pèsent sur elle et auxquelles, elle est tenue de faire face. Et l'injustice de la répartition du Fonds des Communes c'est que cet élément-là, n'est pas suffisamment pris en compte. Et donc, il y aura un débat, j'espère qu'il se terminera au mieux pour l'ensemble des villes et communes de Wallonie mais je pense qu'au nom du Collège Communal de Mons, il faut que la majorité sache comment elle va aller à ce débat, ce qu'elle va demander, ce qu'elle va essayer d'obtenir dans ce débat qui est fondamental, pour le reste je persiste et je signe, le Collège essaye et maintient des dépenses,

l'augmentation des dépenses de cette Ville. Mais on ne peut pas continuer à presser le citron jusqu'au bout. Parce qu'alors vous n'avez plus de policiers, plus de pompiers, vous n'avez plus tout ça et ça je regrette, c'est quelque chose sur lequel le Collège ne transigera pas.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 ABSTENTIONS : MM. VISEUR, DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention que je justifie, c'est que pour nous un non voudrait dire que nous ne faisons pas confiance à la comptabilité. Je tiens à préciser que nous faisons confiance à la comptabilité mais nous nous abstenons parce qu'évidemment le résultat ne nous satisfait pas.

ADOPTÉ – 38^{ème} annexe

12^e objet : Mons-section de Cuesmes – Aliénation de parcelles de terrain sises à Cuesmes, lieu-dit « Le Troubiot », cadastrées ou l'ayant été Mons- 6^{ème} division section A : N°252 M6 – jardin – pour une superficie de 19 ares 20 centiares ; N° 252 H6 – terre vaine et vague – pour une superficie de 90 centiares ; - surplus sans numéro étant une partie du chemin numéro 16 – ancien chemin des Prairies, pour une superficie de 28 ares 35 centiares Cellule Foncière MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^{ème} annexe

13^e objet : Hall de tennis de Flénu. Remplacement du droit de superficie. Approbation Cellule Foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^{ème} annexe

14^e objet : Aires de jeux – Domaine d'Epinlieu à Mons et Résidence Thoisse à Obourg. Approbation des conventions d'occupation. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^{ème} annexe

15^e objet : Ancrage communal du logement – Déclaration d'intention de la Ville
Cellule Logement RF

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je voudrais m'adresser donc à M. l'Echevin, parce qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien par rapport à l'ancrage communal du logement et que je mets à côté de la déclaration d'intention de la Ville à propos précisément du logement. Mais, il y a bien, si je ne m'abuse, deux réunions de concertation qui sont prévues le 11 et le 18 juillet. Parce que j'en ai parlé autour de moi, on n'a pas l'air de le savoir. Et donc, moi, ce que je veux dire, ceux qui vivent dans des conditions peu satisfaisantes, ceux-là, seront-ils là pour entendre l'engagement de la commune. Qui va être invité le 11 et le 18 juillet ? Personnellement je suis très heureuse de savoir que nous n'en sommes plus aux vœux pieux. Ce passage à l'acte me plaît beaucoup. Mais donc, que va-t-on faire de plus le 11 et le 18 juillet par rapport au dossier 15 de l'ancrage communal du logement ?

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Oui, donc pour ce qui est de ces 2 réunions, sont conviés à ces réunions, les opérateurs en matière de logement que sont la Province de Hainaut, les maisons d'accueil, le Centre Régional d'Education et de Service (CRES), partie montoise, l'immobilière sociale Toit et Moi, le CPAS, la régie commune autonome, le service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes, l'AIS et le relais social, notamment. Donc, il s'agit évidemment de tous les organismes qui se préoccupent du logement et qui vont sur ce plan là se mettre d'accord et nous remettre des fiches de projet, de manière précise. Donc, il y a une sorte de déclaration d'intention de ce que souhaite faire la Ville de Mons en matière de logement. Les actions concrètes, ce que l'on peut appeler l'action matérielle, les actions non-matérielles, on en a un peu parlé dans le document que vous avez reçu, c'est indiqué, c'est-à-dire que ce n'est pas une obligation et nous pensons qu'il est intéressant aussi de pouvoir développer tout ce qui non-matériel, c'est notamment faciliter le contact avec justement les personnes qui sont en situation de demande en leur facilitant la tâche notamment par peut-être l'établissement d'un fichier en commun de manière à ce que les gens n'aient pas à remplir à chaque fois la même demande de logement. Mais tout cela présuppose évidemment, même si il y a une bonne volonté, des équipements nécessaires, une mise en réseau des différentes informations. Donc voilà un peu où nous en sommes à ce stade ci. Nous déposons les grands axes de la politique. Nous aurons l'occasion à l'issue de ces 2 réunions de pouvoir avoir les différentes fiches de projet qui seront transmises à la Région Wallonne pour le 15 août. Et c'est seulement au mois de septembre que nous

reviendrons devant le Conseil avec le résultat de ces tractations. Pour les projets à ce moment là précis, les fiches projets rentrées et l'accord du Gouvernement Wallon, de la Région Wallonne.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui M. l'Echevin, donc ces réunions ne s'adressent pas à nous alors ? Cela s'adresse aux groupes que vous venez de citer.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Non, à ce stade-ci non, puisque la réunion essentiellement, la Ville de Mons prend l'initiative de réunir tous les opérateurs en matière de logement. Alors bien entendu, si il y a un Conseiller Communal, représentant dans un de ces organes, bien entendu qu'il peut se retrouver autour de la table, mais là on parle de projets très précis. Ce sont uniquement les rencontres entre les différents organes qui travaillent en matière de logements sur le territoire de la Ville de Mons.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord. Voilà, c'est parce que j'avais reçu une invitation alors comme j'en parlais autour de moi, personne n'avait l'air de se rendre compte... mais voilà, j'ai l'explication.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait on regrette un petit peu, on a reçu le dossier ce soir, on aurait préféré le recevoir plus tôt pour pouvoir l'étudier puisqu'il y avait quand même à réfléchir en groupe et nous n'avons pas eu l'occasion de le faire, donc pour cela on s'abstiendra sur le point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTÉ – 42^{ème} annexe

16^e objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur
Aménagement Territ. et Permis CCAT 2007

REMIS

17^e objet : Rapports urbanistiques et environnementaux (R.U.E.) relatifs aux zones d'aménagement communal concerté (ZACC) – Mission d'auteur de projet pour le lot 2 (ZACC n^{os} 27, 28 et 29 à Mons, entre la Chaussée du Roeulx et l'Impasse de la Cense Gain) – Approbation de l'avenant n^o 1 à la convention
3^{ème}/5^{ème} E/2006.930.302.01/TO

REMIS

Sortie de MM. DI RUPO et MARTIN : 39 présents.

18^e objet : ASBL « MONS-INVEST-SPORTS ». Compte et bilan de l'exercice 2005.
Approbation Gestion f. CC2005/asbl/036

ADOPTE à l'unanimité – 43^{ème} annexe

19^e objet : ASBL « MONS-INVEST-SPORTS ». Budget de l'exercice 2006.
Approbation. Gestion f. CB2006/asbl/035

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

20^e objet : ISAM. Remplacement de châssis. Approbation du projet revu, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^{ème}/1^{ère} 2002/sub/734.070/MCP

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci Madame la Bourgmestre. Nous avons pu constater que la certification n'avait pas été demandée pour ces châssis en Azéla. Mon intervention prend tout son sens eu égard au fait que au point 1 de ce présent Conseil, il était question de l'installation du conseil participatif de développement durable et que vous-même et Madame KAPOMPOLE ont rappelé que la Ville était partie prenante de ce développement durable. J'aurais souhaité un petit peu plus de cohérence. Je vous remercie. Donc nous voterons non pour ce point.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : M. DARVILLE a juste une petite réflexion à faire.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, Madame, comme je vous l'ai dit en commission, ne pas avoir la certification qui coûte au passage 30% en plus pour les matières premières ne signifie pas que le bois ne provient pas d'une forêt qui respecte la charte du développement durable. Alors, il faut être cohérent, et nous le sommes, puisque vous l'avez dit vous-même et votre chef de groupe vient de le dire, il faut faire des économies. Et quand on voit l'état des châssis de nos écoles, il y a urgence de remplacer les châssis et de mettre des doubles vitrages pour faire des économies d'énergie. Préserver l'émission de CO2. Donc je crois que dans les moindres maux,

nous avons choisi de faire 30% d'écoles en plus avec le même budget, donc là ce sont des choix volontaires que nous faisons.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, pardonnez moi mais en commission il était question de 10 à 15% de surplus, je m'étonne donc de ce bon soudain et M. l'Echevin, sauf le respect que je vous dois, puis-je vous rappeler que nous sommes dans l'opposition et qu'à ce titre il n'est pas question de jouer les « bénis oui-oui » mais au moins d'intervenir quand un point à l'ordre du jour est contraire aux idées que nous défendons. Et aussi comme ici quand il va à l'encontre de la politique que vous-même avez mis au programme, comme l'ont rappelé Mme HOUDART et Mme KAPOMPOLE tout à l'heure. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, juste Madame, vous avez du être distraite car je n'ai pas deux langages, j'ai dit clairement en Commission que c'était 20 à 30%. Et je n'ai pas l'habitude de changer mon langage en public. J'ai toujours été honnête et franc et ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 45^{ème} annexe

21^e objet : Acquisition d'une tondeuse cylindrique. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^{ème}/1^{ère} 2007/764.171/EC

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

22^e objet : Modification des équipements de voirie dans le cadre d'un permis d'urbanisme portant sur le renouvellement de l'égouttage et la pose d'un revêtement provisoire en hydrocarboné sans modification des trottoirs. Rue de la Halle à Mons. 3^{ème}/2^{ème} A/8451/CDP C/3/131

ADOPTE à l'unanimité – 47^{ème} annexe

23^e objet : Rue des Clercs à Mons. Remise en état du pavage. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^{ème}/1^{ère} 2007/421.078.00/MC

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Oui, une toute petite réflexion car je n'ai pas su assister à la Commission de M. l'Echevin. On dirait qu'il y a certaines rues à Mons qui ne sont pas faites pour faire rouler des véhicules. Et donc je me demandais si on n'avait pas un intérêt à avoir une réflexion sur éventuellement l'élargissement des piétonniers dans la Ville de Mons, pourquoi pas la rue des Clercs ?

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : Une réflexion qu'il faut avoir, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des bus aussi, des minibus, les fournisseurs, etc. donc c'est relativement compliqué. Maintenant au niveau des poids lourds, vous le savez peut-être, ils n'ont pas de moyen de partir ailleurs que par ce côté-là. Donc, c'est relativement compliqué.

ADOPTE à l'unanimité – 48^{ème} annexe

24^e objet : Peintures des menuiseries extérieures des bâtiments communaux.
Approbation de l'avenant 2. 3^{ème}/1^{ère} 2006/104.014.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 49^{ème} annexe

25^e objet : Cimetière de Mons, réfection du mur d'enceinte. Approbation du projet, des conditions de sélection qualitative reprise dans l'avis de marché, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^{ème}/1^{ère} 2007/878.265.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

26^e objet : Modification et création de nouvelles voiries dans le cadre du permis de lotir portant sur la construction d'un quartier de nouveaux logements à l'Ile aux Oiseaux à Mons. Approbation du projet. 3^{ème}/2^{ème} A/8449/CDP/C/3/130

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On a assisté à une réunion très intéressante, c'était le 4 juillet, suite à la réunion de la commission avec Didier, entre autre, Anne-Marie. Simplement, je crois qu'il serait souhaitable qu'il y ait une réunion de concertation concernant les aménagements urbains entre les habitants du quartier et les auteurs de projets. Voilà, c'est tout.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : C'est ce qui est prévu. Et qui a été dit lors de la réunion d'ailleurs.

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

27^e objet : Modification et création de nouvelles voiries dans le cadre du permis de lotir portant sur la construction d'un quartier de nouveaux logements à l'Ile aux Oiseaux à Mons. Approbation de l'ouverture et du tracé des voiries. 3^{ème}/2^e A/8449/CDP/C/3/130

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^{ème} annexe

28^e objet : Travaux d'égouttage divers. Remplacement d'un tronçon d'égout à l'Avenue du Roi Albert à Jemappes. Procédure d'Urgence. Application des articles L. 1311-5, L.1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Information au Conseil Communal et accord sur la dépense. 3^{ème}/2^{ème} 2007/877.258/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^{ème} annexe

29^e objet : Immeuble 19/19 bis, rue Neuve à Mons. Travaux d'aménagement. Lot 2 : système de ventilation et chauffage. Approbation de l'avenant n°2
3^{ème}/1^{ère} 2003/tri/104.010/LF

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Mme la Bourgmestre, permettez moi, j'ai une réflexion sur le 29 et le 30 qui relèvent de la même logique. Ces 2 points ont été évoqués par mon Collègue tout à l'heure et avant de voter je tenais à rappeler les pourcentages de dépassement dont il est question ici. Donc, pour cet immeuble, à la rue Neuve, le lot 2, avenant n°2, on parle, me semble-t-il de 20,84% de dépenses supplémentaires par rapport au montant de désignation. Au 30, avenant n°1, plus 20,44%, avenant n°2, plus 28,77%. Il me semble que ce sont des montants tout à fait anormaux et qu'il faudrait peut-être demander plus de rigueur aux entrepreneurs ou dans les projets de départ. Parce que véritablement pour des premiers avenants, cela dépasse largement ce que l'on peut en attendre. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Madame, je dois vous dire que je suis entièrement d'accord avec vous. C'est pour cela qu'avec les services nous travaillons sur une méthodologie différente et sur une présentation différente des rapports en Collège parce que ces dépassements, effectivement, successifs ne nous permettent pas de maîtriser objectivement un budget. Donc je partage entièrement votre avis et nous travaillons avec les services administratifs avec qui j'ai déjà eu une réunion pour que l'on ne vienne plus, ni au Collège, ni au Conseil Communal avec des avenants d'une telle ampleur. On ne pourra pas éviter certains cas mais je crois que l'on peut en tout cas diminuer pas mal de situation en étant plus vigilants dans les dossiers.

ADOPTÉ – 54^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 54^e annexe

30^e objet : Immeuble 19/19 bis, rue Neuve à Mons. Travaux d'aménagement – lot 3 : Électricité. Approbation avenants 1 et 2. 3^{ème}/1^{ère} 2003/tri/104.040LF

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 55^{ème} annexe

31^e objet : École Communale de Jemappes, rue du Couvent, aménagement. Partie Techniques Spéciales. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^{ème}/1^{ère} 2007/722.136/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 56^{ème} annexe

32^e objet : École Communale de Jemappes, rue du Couvent, aménagement. Partie Architecture. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché

SOUS RÉSERVE 3^{ème}/1^{ère} 2007/722.136/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 57^{ème} annexe

33^e objet : Site des Arbalestriers – Amélioration des performances énergétiques et système de ventilation et chauffage. Approbation du projet, des conditions et du mode de passation du marché.

SOUS RÉSERVE 3^{ème}/1^{ère} 2007/762.167.CCA

REMIS

34^e objet : Ecoles primaires et maternelles communales. Révision et modifications du règlement des études. 8^{ème}/1^{ère} 4

ADOPTE à l'unanimité – 58^{ème} annexe

35^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Révision et modifications du Règlement d'Ordre Intérieur. 8^{ème}/1^{ère} 4

ADOPTE à l'unanimité – 59^{ème} annexe

36^e objet : Gare de Jemappes – PGV – Phase IV : Hall Central et Aile Droite. Approbation de l'avenant n°1. 3^e/1^e E/2005.PGV.124.188

ADOPTE à l'unanimité – 60^{ème} annexe

50^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Modification du Projet éducatif et pédagogique. 8^{ème} / 1^{ère} 4

ADOPTE à l'unanimité – 61^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : Nous passons maintenant aux questions.

Il y a deux questions de Madame MERCIER. Je vous cède donc la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci, Mme la Présidente. Mme la Bourgmestre, Mme l'Echevine, MM. les Echevins, Chers Collègues. Certains parmi vous se souviendront peut-être qu'il y a quelques années j'avais plaidé pour la sauvegarde d'un certain nombre de monuments funéraires de Jemappes, Mons, etc. qui reflétaient les tendances et la symbolique d'une époque (fin du 19^{ème} siècle et première moitié du 20^{ème}). Ma proposition de leur faire une place à part n'a pas été rejetée mais c'en est resté là. Il ne faut jamais désespérer et même quelquefois il faut s'obstiner. Je lis dans « La Libre Belgique » des 19 et 20 mai 2007 que le Centre Culturel de l'entité de Gerpinnes, réalise un inventaire des tombes et a organisé la visite du cimetière de

Gerpennes. Xavier DEFLORENNE, coordinateur de la cellule patrimoine funéraire de la Région Wallonne organise visites guidées et conférences, qui partent cette fois du cimetière d'Acoz. Des visites-découvertes comme dit l'article. Je suis certaine qu'il y a dans ce patrimoine de Mons et de sa région des richesses que nous ignorons. Alors, ne pourrait-on demander conseil à Monsieur DEFLORENNE ? Personnellement je suis prête à lui écrire pour lui poser quelques questions et obtenir des suggestions. Merci de votre écoute.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Merci Mme Mercier. Mme la Bourgmestre, mes Chers Collègues. Votre question a retenu toute mon intention et je vais y apporter les points de réponse suivants : Il est certain que des cimetières très bien aménagés peuvent devenir des lieux de promenade intéressants et présentant un intérêt historique certain. Je pense au cimetière français du Père Lachaise, mais aussi aux grands cimetières recueillant les restes de ceux qui ont perdu la vie pour que nous puissions vivre en toute liberté aujourd'hui. Vous citez les visites organisées par la cellule du Patrimoine Funéraire Wallon et l'inventaire réalisé à Gerpennes. Ces initiatives sont fort intéressantes mais je dois vous rappeler que la Ville a pris des initiatives allant dans ce sens. La partie la plus remarquable du cimetière de Mons est classée comme monument et site par la Région Wallonne et fait l'objet d'un entretien tout particulier. En 2001, lors des journées du Patrimoine, celles-ci étaient centrées sur le patrimoine funéraire wallon et l'Office du Tourisme a, à cette époque, organisé des visites guidées avec Madame STIEVENART. Ce patrimoine est d'ailleurs repris dans une brochure qui est disponible à l'Office du Tourisme. C'est ainsi que nous pouvons noter au cimetière de Mons des noms très connus des Montois comme les GUILLOCHAIN, qui sont les créateurs du Parc de Jemappes, les HARDENPONT, dont une poire porte le patronyme, BOULANGE de la HAINIERE qui fut un bienfaiteur dans notre Ville et grâce à qui de nombreux Calva ont vu le jour. GENDEBIEN, qui était membre du gouvernement provisoire et Alfred DEFUISSEAU, député et auteur du Catéchisme du Peuple et plus proche de nous, Marcel GILLIS et si je prends le cimetière de Jemappes, je sais que c'est là que Louis CATY est enterré. Il est évident que si la demande était réelle, de telles visites pourraient à nouveau être organisées par l'Office de Tourisme et je me tourne là vers mon Collègue, Nicolas MARTIN. Pour ce qui concerne les autres cimetières, il faut reconnaître que dans chacun d'eux, il y a des sépultures de grande qualité, que ce soit à Cuesmes, à Jemappes, à Nimy. Une ASBL, « Le Cri d'Espoir » avait, il y a quelques années, entrepris le nettoyage des tombes et ce notamment à Mons,

Cuesmes et à Nimy. Ce travail étant réalisé par des bénévoles, l'action n'a malheureusement pas pu être continuée. Vous parliez d'une cartographie des cimetières, avec la mise en application du logiciel Saphir à la 2^{ème} division, il sera possible de réaliser une cartographie complète des cimetières, à noter qu'il sera d'une grande utilité pour le personnel des cimetières qui réalisent un travail très appréciable. Il est évident que votre suggestion de prendre contact avec M. DEFLORENNE est fort intéressante et que c'est bien volontiers que je pourrais avec mes collègues du Collège y souscrire.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, merci bien. J'espère que l'on pourra voir des suites. Donc des choses ont été engagées et peut-être pourrait-on y revenir et peut-être pourrait-on dresser en effet des schémas permettant aux personnes qui s'intéressent à un art funéraire de pouvoir faire ces visites qui pour elles s'imposent. Donc on peut éventuellement s'adresser à M. DEFLORENNE alors ?

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Je vous propose dans un premier temps de venir me voir à l'Etat civil, je demanderai à la responsable des cimetières de venir et l'on pourra dès lors discuter de votre proposition.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, très bien, je n'y manquerais pas, merci M. l'Echevin.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : Voilà, merci beaucoup, nous passons à la deuxième question, je rends une nouvelle fois la parole à Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci Mme la Présidente. Donc je m'adresse à nouveau à Mme la Bourgmestre, Mme l'Echevine, MM. les Echevins, Chers Collègues. La Ville de Mons a entrepris sa rénovation et c'est un succès, ça nous pouvons le dire. Nous sommes tous fiers de notre Grand'Place, du ravalement des façades, de l'Auberge de Jeunesse, du Théâtre du Manège et de bien d'autres bâtiments. Malheureusement, il y a des rues ou plutôt des chemins de terre, qui, quand il faut les emprunter, sont peu engageants, surtout lorsqu'il pleut. Je veux parler ici de l'allée qui longe Saint-Luc, dans l'Avenue Reine Astrid. J'ai ouï dire que c'était la Province qui devait s'en occuper. Mais à se renvoyer la balle, on n'avance pas. Je plains ceux qui, ayant laissé leur voiture à cet endroit, sont bien obligés de patauger dans l'eau boueuse, pour la récupérer. Pour un peu on se croirait dans un roman de SIMENON où il pleut toujours, où il y a beaucoup de boue, etc. Puisque nous mettons les petits plats dans les grands en vue des événements culturels qui nous attendent, ayons le réflexe de soigner,

même les petits chemins. De plus, visiteurs et touristes entrent souvent en Ville par la Porte d'Havré. Voilà, merci de votre écoute, du moins l'écoute de certains.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : Les vacances approchent, nous sommes un peu dissipés.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'ai bien écouté, très attentivement, votre question et je dois vous dire que les accotements de l'Avenue Reine Astrid n'appartiennent pas à la Province mais au Ministère Wallon de l'Équipement et des Transport. Une convention existe entre la Ville et le MET, celle-ci charge la Ville d'entretenir l'accotement côté Vauxhall. Ce qui est fait annuellement afin d'éviter la situation catastrophique que vous décrivez, la Ville intervient également du côté Saint-Luc, afin de permettre aux piétons de circuler dans de bonnes conditions. Je pense que nous faisons déjà un maximum pour entretenir les 1000 km de trottoirs dont nous avons la charge. Se substituer au MET et prendre en charge la réfection complète d'accotements qui n'appartiennent pas à la Ville, constituerait pour celle-ci une charge financière supplémentaire que sa situation ne lui permet pas d'assumer. Afin de remédier à cette situation que vous décrivez très justement, un courrier sera prochainement adressé au MET afin qu'il examine une réfection durable de cet accotement.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : Passons à l'interpellation de Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Monsieur le Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. A l'approche des vacances estivales, beaucoup partent pour des contrées lointaines, mais beaucoup en profitent pour se promener dans notre belle région. Entre le festival au Carré des Arts, le BAM, le MACS, le PASS, de nombreuses possibilités s'offrent à chacun d'entre nous et l'on va essayer de parcourir quelques endroits qui permettent aux Montoises et aux Montois de se mettre au vert. Pour ceux et celles qui initient leurs enfants aux arts de la musique, l'école des Jeunesses musicales est un lieu d'exception. Pourvue d'une équipe d'animateurs de qualité, avec des moyens modestes, les Jeunesses musicales font découvrir à nos toutes jeunes têtes blondes, un univers enchanteur. Mais l'accessibilité à ce lieu est loin d'être un parcours féérique. Nous demandons donc d'installer à cet endroit une zone 30, avec passage piétons et feu rouge à la demande comme sur la place de Nimy. Il semble que la direction et le personnel des Jeunesses musicales aient déjà tenté de faire entendre leur voix mais sans succès, nous espérons

donc que notre intervention en solo trouvera un auditoire attentionné. Alors au carrefour de la rue du Centenaire et de la rue de la Licorne, nous demandons simplement un passage pour piétons. Par contre, pour ceux qui pratiquent la petite reine et on en a parlé aujourd'hui, puisqu'il y a un Tour de France qui passe chez nous, l'Avenue de Gaulle est devenue sans conteste une des plus belles artères de la Ville de Mons et propriété d'ailleurs, je crois, de la Région Wallonne, cette artère de plus de 40 mètres de large, sans compter les trottoirs de part et d'autre, a dans son artère centrale, la possibilité de recevoir une piste cyclable en site propre. Quel exemple a-t-on donné lors de la rénovation de cette artère centrale pour l'aménagement d'espace urbain en faveur des cyclistes ? Cet aménagement pourrait être réalisé par le MET, aux frais de la Région, ne coûterait donc pas un seul euro et permettrait d'éviter des frais en matière d'entretien des espaces verts, qui sont, je crois, pris en charge par la commune. Alors, en matière d'espaces jeux pour enfants, sur l'ancienne Boulangerie Militaire, on y a aménagé de très chouettes jeux pour les tous petits, mais l'endroit est assez difficile d'accès, je vous laisse le soin d'aller le voir, et n'est ouvert que 3 après-midi par semaine. Ne pourrait-on pas envisager d'en faire un transfert de tous les jeux vers le Vauxhall, qui est un endroit fermé la nuit, où un public jeune et nombreux peut s'y presser mais qui malheureusement ne bénéficie que de 4 jeux particuliers. Ne serait-ce pas utile d'investir quelques milliers d'euros dans un espace public ouvert à tous et plus particulièrement à tous ceux et celles qui sont privés d'espaces verts et de lieux de divertissements. A la Place du Parc, également, quand vous y allez, il y a un espace uniquement pour le basket, pas d'espace jeux pour les tous petits, les petits ou les moins jeunes. Puisque nous avons fêté les fiançailles de notre Université de Mons-Hainaut et de notre Faculté Polytechnique, juste en face de l'Université de Mons, l'on pourrait créer une petite buvette, pour recevoir les étudiants après leurs examens avec éventuellement des gaufres, des crêpes, des glaces et aux plus âgés, des jus pour les remettre de leurs examens. Dans le quartier de Messines, on a un espace très important, qui n'a pas d'espace jeux pour enfants. On pourrait d'ailleurs réfléchir à une nouvelle politique de plantations car les robiniers faux acacias, qui ont une vingtaine d'années, commencent à montrer leur limite. Ne pourrait-on pas planter à la place des cèdres, des platanes, des frênes, de manière à arborer au mieux ce poumon qui est donc au Sud de notre Ville. Alors enfin, au niveau de l'aménagement urbain, pour tous ceux et celles qui se promènent et particulièrement outre Quiévrain, l'on a assisté à un renouveau de l'aménagement des espaces et abords des communes. Quand l'on se promène à Mons,

l'on voit des superbes lanternes anciennes qui ornent la cour de notre Hôtel de Ville. Mais quand on se promène dans d'autres rues de Mons, on voit des lanternes qui ornent notre Ville et qui sont nettement moins esthétiques. Nous pensons, enfin je le pense, que l'on pourrait essayer de trouver des lanternes qui sont plus en phase avec notre patrimoine 18^{ème} et qui caractérisent d'avantage notre Ville. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre f.f : Merci pour ces interpellations. Si vous le permettez, je répondrai sur les points 1, 2 et 3 et je passerai la parole à mes Collègues, Mme Francine CRUVELIER et M. Marc DARVILLE. Au niveau donc des Jeunesses musicales, vous le savez, celles-ci se situent le long de la Chaussée de Maubeuge au niveau d'une courbe. A diverses reprises déjà, la Ville a sollicité le MET, gestionnaire de cette voirie, pour y installer un passage pour piétons. Je reprendrai donc contact avec l'Administration du MET afin de voir concrétiser un passage pour piétons ainsi que l'étude de l'installation d'une zone 30 et d'un feu de signalisation lumineuse. Quant au carrefour de la rue du Centenaire et de la rue de la Licorne, à Hyon, le marquage du passage pour piétons a été examiné lors de l'aménagement du dit carrefour. Les auteurs de cet aménagement ont considéré que l'installation d'un feu lumineux permettait une grande sécurité au niveau des piétons. Je demande cependant que cette situation soit aussi réexaminée. Par rapport à l'Avenue de Gaulle, des pistes cyclables existent sur les allées latérales. La situation paraît claire, les pistes sont revêtues de pavés en béton de couleurs différentes. Un seul problème subsiste, au niveau de l'accessibilité aux abords de la Place des Chasseurs où des aménagements devront être prévus lors de la mise en œuvre des ronds-points ou autres réalisations. Par ailleurs, autoriser les cyclistes à emprunter les pistes BUS est trop dangereux, d'ailleurs la largeur des couloirs BUS n'est pas suffisante. En outre, l'idée de concevoir une piste en site propre au centre de l'Avenue ne me semble pas un bon choix. En effet, l'intégration des cyclistes au départ du rond-point du haut de l'Avenue de Gaulle ainsi qu'au bas serait encore plus délicate que celle qui ne l'est aujourd'hui. Voilà pour ces quelques considérations et réflexions et je cède maintenant pour les autres points, la parole à Mme CRUVELIER et à M. l'Echevin DARVILLE.

Mme Francine CRUVELIER, Echevine : Merci Mme la Bourgmestre. Tout comme vous M. HAMBYE, le Collège accorde une grande importance au rôle social de nos aires de jeux mais également à la sécurité de ces installations. Suite à l'Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à l'exploitation des aires de jeux, interdisant d'exploiter une aire de jeux non conformes à l'obligation générale de sécurité et obligeant les exploitants à

procéder à une analyse de risques, aux mesures de sécurité à prendre, à élaborer un schéma d'inspections et contrôles réguliers, le Collège en sa séance du 27 septembre 2002 a désigné la société AIB VINCOTTE pour faire l'analyse des risques. Quant aux mesures de sécurité à prendre, la situation étant problématique, le Collège, en sa séance du 10 décembre 2003, a chargé le Service des Travaux de démonter tous les modules de jeux non conformes ou impossibles ou trop coûteux à remettre en état, soit 75 aires de jeux où 177 modules ont été inspectés, 93 ont été retirés soit 53%. Il a été ensuite procédé à l'installation d'une structure de contrôle. Par ailleurs, en sa séance du 22 septembre 2004, le Collège a décidé de solliciter les subsides de la Région Wallonne pour le renouvellement de l'équipement d'aires de jeux, dès que le dossier sera approuvé par le Conseil Communal et d'inscrire un crédit de 270.000€ au budget extraordinaire de 2005 dans la partie dossier en attente de subsides, 25 implantations dont 65 modules de jeux sont à l'étude. Parmi ces dossiers, 9 sites ont fait une demande de permis d'urbanisme en date du 25 et 26 juin dernier. Ces permis doivent d'ailleurs passer au Collège communal demain avec avis favorable. Ces sites concernent les Communes d'HYON, JEMAPPES, MONS et OBOURG. Par ailleurs, sur le budget ordinaire de 2003, des modules de jeux ont été achetés pour l'école des Arquebusiers et l'école de la rue à Charrettes de FLENU en accord avec les comités de parents d'élèves. Suite à une demande du comité de l'Arsenal à CUESMES et à VILLERS-SAINT-GHISLAIN, nous avons commandé des modules de jeux sur le budget 2004. En 2006, suite à la demande du comité de quartier à Vérapaz Faubourg une aire de jeux a été installée sur le domaine communal. Concernant le site de l'ancienne Boulangerie Militaire, un aménagement spécifique des jeux a été réalisé. Ces jeux ont été subsidiés par la Région Wallonne, par la direction Nature et des Forêts et dès lors ne peuvent en aucun cas être déplacés. En effet, les subsides sont accordés par la Région Wallonne suivant un emplacement déterminé et fixe. Le déplacement n'est de toute façon pas conseillé en règle générale, ni réalisable dans la plupart des cas. Le choix des différents modules de jeux se fait notamment en fonction de la configuration des lieux et suivant les tranches d'âge auxquelles ces jeux sont destinés. Il n'aurait donc pas été adéquat d'envisager leur déplacement vers le site du Vauxhall. En ce qui concerne l'aménagement de celui-ci, des modules de jeux pour petits ont été installés en 2006 et une décision du Collège communal du 19 juin 2007 permettra l'implantation d'un jeu supplémentaire destiné aux enfants de 6 à 12 ans. Une structure d'escalade serait appropriée pour cette tranche d'âge. Le choix définitif du jeu se fera en fonction de

l'enveloppe budgétaire 2007 qui est de 12.874 euros. Comme vous pouvez le constater, l'étroitesse de ce budget ne permet pas une marge de manœuvre importante. Concernant la Place du Parc, celle-ci n'a pour l'instant jamais fait l'objet d'aucune demande de comité de quartier pour l'installation d'une aire de jeux. Le quartier est d'ailleurs plus particulièrement régulièrement habité par une population estudiantine et cet espace vert est notamment utilisé à des fins sportives par les écoles du quartier. Quant au quartier de Messines, le terrain appartient à la société Toit et Moi et aucune demande n'a été faite jusqu'à ce jour pour ce site. Il va sans dire, M. le Conseiller, que l'installation de nouvelles aires de jeux se fait toujours en concertation avec les comités des quartiers concernés.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, chers collègues, vous avez raison, certains des robiniers, faux acacias de la Place de la Grande Pêcherie dépérissent mais cela est dû à la faible qualité du sol à cet endroit. En effet, ceux-ci sont plantés sur des anciens décombres des abattoirs. La plantation d'arbres à grand développement comme vous le proposez serait confrontée au même problème. De plus, la pose d'arbres à grand développement en Centre-ville entraîne rapidement des problèmes de perte d'ensoleillement dans les habitations et nécessite alors de nombreux travaux d'élagage. Dans le cadre du prochain Phasing-out, une fiche relative à ce quartier à vocation culturelle concernant, entre autre, la valorisation de ce parc, sera rentrée. En ce qui concerne la pose de luminaires sur la façade du n° 2 de la rue Marguerite Bervoets, non cela ne nécessite pas de certificat de patrimoine. Le choix du type de luminaire résulte de l'étude « Plan lumière de la Ville de Mons » réalisée en 1995 dans le cadre du programme PROAGEC de la Région Wallonne. Le modèle choisi présente une forme bien intégrée au contexte patrimonial et à l'échelle des rues, sans caractère désuet ni trop affirmé. Je vous invite à consulter à la page 47 du « Plan lumière de la Ville de Mons » qui est une synthèse de l'étude, portant sur l'éclairage de cette rue, cette rue-là est précisément nommée en page 47, le travail réalisé est conforme aux prescriptions de cet ouvrage. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Nous allons passer au huis clos mais avant cela, je vais vous donner les dates des prochains Conseils communaux. A savoir le 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre, 17 décembre.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents : MM. COLLETTE, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. LAFOSSE

37^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à un chef de Bureau administratif – Modification 1^{ère} 10.995

ADOPTE – 62^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale apportée à sa mère 1^{ère} 10126

ADOPTE – 63^e annexe

38^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Démission honorable d'un contremaître en chef 1^{ère} 3761

ADOPTE – 64^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Démission honorable d'un contremaître en chef 1^{ère} 3658

ADOPTE – 65^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Mise à la retraite pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif 1^{ère} 3235

ADOPTE – 66^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Constitution d'une réserve de recrutement de contremaître pour le Service Transports 1^{ère} 8/5000

ADOPTE – 67^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Constitution d'une réserve de recrutement de contremaître pour le Service Bâtiments 1^{ère} 8/5000

ADOPTE – 68^e annexe

39^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prolongation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5 temps octroyée à une employée d'administration 1^{ère} 16/10296.7

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prolongation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5 temps à une employée d'administration 1^{ère} 16/11219.5

ADOPTÉ – 70^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié – Prorogation 1^{ère} 10855/25

ADOPTÉ – 71^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

40^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5 temps à une auxiliaire professionnelle statutaire – Autorisation 1^{ère} 3767.fc

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

41^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'un congé parental à un employé d'administration – Rectificatif. 1^e 11057.fc

ADOPTÉ – 73^e annexe

42^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Octroi d'un congé préalable à la pension à un sapeur-pompier professionnel chauffeur SI/GRH 22 GEN / 4129

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la pension à un sapeur-pompier professionnel chauffeur SI/GRH - 22 GEN / 10132

ADOPTÉ – 75^e annexe

43^e objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation du Président de la CCATM
Aménagement Ter. et Permis CCAT 2007

REMIS

44^e objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres effectifs et suppléants de la CCATM Aménagement Ter. et Permis CCAT 2007

REMIS

45^e objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres représentant le quart communal de la CCATM Aménagement Ter. et Permis CCAT 2007

REMIS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

46^e objet : Régie Communale Autonome Mons-Capitale. Désignation des Commissaires. Cellule foncière

ADOPTE – 76^e annexe

47^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8^{ème}/1^{ère} 3630/3650

ADOPTE – 77^e et 78^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation à titre intérimaire d'institutrices primaires 8^{ème}/1^{ère} 3304/3310(2)/3473

ADOPTE – 79^e à 82^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive 8^{ème}/1^{ère} 6294

ADOPTE – 83^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Octroi d'une mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type 1 à un directeur d'école définitif 8^{ème}/1^{ère} 6599

ADOPTE – 84^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive 8^{ème}/1^{ère} 3099

ADOPTE – 85^e annexe

48^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique, à titre définitif, en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement artistique supérieur
8^{ème}/2^{ème} 7502

ADOPTE – 86^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Détachement pédagogique d'un professeur de piano à titre définitif en vue d'exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement scolaire 8^{ème}/2^{ème} 8046

ADOPTE – 87^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Détachement d'une surveillante – éducatrice à titre définitif en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement primaire 8^{ème}/2^{ème} 7269

ADOPTE – 88^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Détachement pédagogique d'un professeur de formation musicale, de chant d'ensemble et d'accompagnement en vue d'exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement scolaire 8^e 2^e 6928

ADOPTE – 89^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Détachement pédagogique d'un professeur de piano à titre définitif en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement artistique supérieur
8^{ème}/2^{ème} 8128

ADOPTE – 90^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

49^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS. Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle
8^{ème}/2^{ème} 6817

ADOPTE – 91^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

51^e objet : Renouvellement des membres de l'ASBL « Parc communal de Jemappes ».
Désignation des représentants de la Ville. District JemappesFlénu

ADOPTE – 92^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====